

Des délibérations du conseil communautaire

Nombre de
conseillers élus :
59

Séance du 20 mars 2019 – 18 heures 00

Salle des fêtes de HUNTING

Sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN, Président

Conseillers
présents : 35

Absents : 24

dont :

excusés : 10

non excusés : 5

Procurations : 9

BREIT René ; CHAMPLON Robert ; DAUENDORFER Jean-Luc ; DEVELLE Jérôme ; EGLER Jean-Marie ; GERARDON Roger ; GLODEN Roland ; GONNET Joël ; GRAUSEM Francis ; GUTIERES Patrick ; HAMMOND Helen ; HAUBERT Jean-Claude ; HIRTZ Jean-Michel ; KOHN Roland ; KOPP Gabriel ; KUPPERSCHMITT René ; LEMAL Barthélémy ; LOUNISSI Pierre ; NENNIG Jean-Jacques ; NIEDERCORN Jean-Luc ; NOEL Jean-Claude ; PAYNON Cédric ; PAYSANT Denis ; PIERROT Alain ; RIGAUD Michelle ; SCHNEIDER Roland ; SCHUTZ Jean-Michel ; SCHWEITZER Christian ; SCHWENCK Rémi ; SOMMEN Christian ; STEICHEN Laurent ; THILL Marie José ; TINNES Jean-Paul (Rémeling) ; TRITZ Gilbert ; WEHR Frédéric.

ALTMAYER Bernard ; BRIGNON Claude ; D'À ROS Lucien ; DORBACH Régis ; FELTZ Emilie ; LARCHER Clément ; MASSON Alphonse ; MORITZ Edmond ; OCHEM Maurice ; VENNER Marie-Christine

FRITZINGER Bernard ; GOELLER Estelle ; HEIN Patrick ; LANFRIT Roland ; LICHT Marie-Jo

ALLAIN-DALSTEIN Françoise à RIGAUD Michelle ; BUCHHEIT Pascal à STEICHEN Laurent ; DOR Jean-Paul à PAYSANT Denis ; GRAFF Joseph à EGLER Jean-Marie ; LICHT Yves à THILL Marie-José ; NIEDERCORN Danielle à PAYNON Cédric ; OLLINGER Guy à GLODEN Roland ; PIGNON Jean-Paul à DAUENDORFER Jean-Luc ; TINNES Jean-Paul (Montenach) à KOPP Gabriel

Convocation le
13/03/2019

COMPTE RENDU DE REUNION

M. STEICHEN ouvre la séance en remerciant M. Cédric PAYNON, Maire de HUNTING qui a mis gracieusement à disposition la salle des fêtes communale pour accueillir cette séance du conseil communautaire.

Il invite l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de M. Alain COLLEUR, ancien conseiller communautaire de 2005 à 2014, décédé vendredi 15 mars 2019.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

Point n°1 : Validation du compte-rendu de la séance du 27 février 2019

Le Président propose d'adopter le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 27 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte-rendu du conseil du 27 février 2019 à l'unanimité.

Point n°2 : Compte administratif 2018 du budget principal

M. Denis PAYSANT présente le compte administratif 2018 du budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	6 737 744,27 €	5 274 961,15 €
RECETTES	7 470 493,86 €	3 341 590,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	732 749,59 €	- 1 933 370,99 €
RAR		- 2 239 551,00 €
REPORT 2017	1 389 469,55 €	4 143 984,24 €
TOTAL	2 122 219,14 €	- 28 937,75 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 093 281,39 €	

M. René KUPPERSCHMITT émet les observations suivantes :

- le FNGIR n'apparaît pas en recettes et en dépenses alors que c'est selon lui une inscription obligatoire
- il manque un montant d'environ 90 000 € en recettes pour le FPIC
- la somme indiquée au compte 658 correspond-elle uniquement à la part salaires ?

M. STEICHEN indique qu'en ce qui concerne le FNGIR, cette information sera vérifiée. En tout état de cause, le versement mensuel des contributions directes ne détaille pas la part de chaque taxe.

Il précise également que le montant affecté au compte 658 concerne exclusivement le reversement de la part salaire.

M. Denis PAYSANT propose de passer au vote. Conformément aux dispositions réglementaires, M. Laurent STEICHEN quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget principal par 40 voix pour, 2 voix contre (*MM Jean-Jacques NENNIG et René KUPPERSCHMITT*) et une abstention (*M. Gabriel KOPP*)

FNGIR : la trésorerie de Bouzonville confirme que l'inscription en dépenses et en recettes du FNGIR n'est pas obligatoire. Dans tous les cas, ces inscriptions ne modifieraient en rien l'équilibre budgétaire car les écritures se neutraliseraient.

FPIC : le montant alloué à la communauté pour l'année 2018 est de 278 991 €. Le FPIC est versé par tiers, or le troisième tiers n'a pas été versé par l'Etat en 2018 mais début 2019, ce qui explique que seuls 185 994 € figurent au compte administratif.

Compte 658 : les 271 025 € correspondent uniquement et intégralement au montant de la part salaires reversé aux communes.

Point n°3 : Compte de gestion 2018 du budget principal

Les résultats du compte de gestion du trésorier relatif au budget principal étant identique au compte administratif 2018, M. le Président propose d'approuver ces comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte de gestion 2018 du budget principal à l'unanimité (*2 abstentions : MM Jean-Jacques NENNIG et René KUPPERSCHMITT*).

Point n°4 : Affectation du résultat

Le Président propose l'affectation du résultat suivante :

Budget principal :

Affectation au compte 1068 : 28 937,75 €

Report à nouveau : 2 093 281,39 €

Budget ZA :

Report à nouveau : 1 488 799,40 €

Budget bâtiment-relais :

Affectation au compte 1068 : 21 750,48 €

Report à nouveau : 7 605,66 €

Budget OM

Report à nouveau : 193 556,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité.

Point n°5 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale qui a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Il doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et ne donne pas lieu à un vote.

Il évoque en préambule les tourments du Sydème avec la démission de son président M STARK et le refus de vote du budget 2019 par le conseil syndical. La sortie du Sydème devient plus que jamais une nécessité qui va engendrer un coût qui n'est pas encore fixé, mais qui risquera d'entraîner une augmentation de la redevance. La gestion actuelle du Sydème ne permet pas de trouver un équilibre budgétaire. Il est impossible d'obtenir des chiffres clairs et cohérents depuis des années.

M. Gabriel KOPP ajoute qu'il faut quitter au plus vite ce syndicat dans lequel sont mélangés les intérêts publics et les intérêts privés.

M. LEMAL estime qu'il aurait été plus judicieux de trouver un compromis entre le Sydème et le Sydelon.

Le Président présente les grandes lignes des orientations budgétaires 2019 :

Budget principal

Fonctionnement

- Recettes :

Contributions directes : environ 4 700 000 € (+150 000 € de produits estimés sur les bases prévisionnelles 2019)

- Pour rappels, baisse de 5,51% à 5% sur la TF et de 20,60% à 14,60% sur la TFNB, soit environ 150 000 € de perte de produits.

• 100 000 € d'entrées piscine

• 220 000 € de prestations de services diverses (facturation parents MALPP, CA MDLN)

• 290 000 € de remboursement du budget annexe OM pour le personnel pris en charge par le BP

• DGF : 1 000 000 €

➤ Attention : à partir de 2020 baisse de 5% de la dotation d'intercommunalité par an (40 000€ environ)

➤ Incidence du non transfert de la compétence assainissement ou du transfert mais exercice par des syndicats (entre 100 000 € et 150 000 €)

• Subventions CAF 500 000 € environ : attention renouvellement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) en 2020 donc aucune visibilité sur le niveau d'aide

• Subvention du département 40 000 €

• Revenus des immeubles 130 000 € (foyer logement, bâtiment relais de Rettel, CENL, S12A)

• Reversement exceptionnel d'un excédent prévisionnel de 40 000 € du budget annexe bâtiment relais

• 225 000 € d'amortissements de subventions d'investissement

• 2,1 M€ d'excédent de fonctionnement cumulé (1,4 M€ de report 2017 + résultat de l'exercice de 700 000 €)

• FPIC : 185 600 € perçus en 2018 (manque de 92 000 €) mais incertitude sur les montants 2019 qui ne sont notifiés qu'en mai-juin d'où une hypothèse de 170 000 €.

- Dépenses

• Des charges à caractère général pour 900 000 € environ. En forte hausse (+400 000€) en raison du fonctionnement de la piscine, pour laquelle nous n'aurons une vision précise qu'au terme de la première année complète d'activité.

• Une masse salariale de 2 350 000 € (+400 000 €)

- Masse salariale de la piscine sur une année complète plus l'arrivée d'un nouveau MNS en juin

- Embauche d'un chargé de mission eau agriculture, d'un nouvel instructeur/SIG pour l'urbanisme, l'embauche d'un chargé de mission trame verte et bleue, la reprise d'un gardien de déchetterie au 1^{er} janvier 2019 suite à la reprise en régie de la déchetterie de Bouzonville au 1^{er} janvier 2019, l'embauche d'un chargé de développement économique

- Glissement vieillesse technicité 2 %

• Dotation aux amortissements : 700 000 € (attention + 250 000 € en 2020, piscine + fibre)

• Attributions de compensation : 2,7 M€

• Contributions aux organismes de regroupement 270 000 € dont 125 000 € au titre de la Gemapi

- Subventions aux associations (foyer logement, Croix-Rouge pour le multi-accueil de Bouzonville + divers) 350 000 €
- Subventions aux associations sportives 25 000 €
- Subventions tourisme 90 000 € (OT+ enveloppe des associations touristiques + entretien des chemins de randonnée)
- Intérêts des emprunts 180 000 €
- Subvention d'équilibre au budget ZA 53 000 €
- Provisions gros entretien réparations : considérant l'importance du patrimoine immobilier de la communauté de communes et pour faire face à un coup dur hors travaux de maintenance courante, Il est proposé d'effectuer une provision pour Gros-Entretien-Réparations de 350 000 € environ.

**Il est fondamental de souligner que sur les 4 700 000 € d'impôts perçus, seuls 2 000 000 € restent à la disposition de la communauté, soit seulement 40 % ! 2,7M€ étant reversés au titre des attributions de compensation et que certaines compétences ou services assumés par la communauté n'ont pas occasionné de transferts de charges ou de facturation (instruction des autorisations d'urbanisme, élaboration des documents d'urbanisme).
La recette fiscale effective est donc de 78 €/an/habitant.**

Bilan prévisionnel

DEPENSES	8 120 178,00 €
RECETTES	7 537 837,00 €
Résultat de l'exercice	-312 341,00 €
Résultat cumulé	2 122 219,00 €
Excédent de fonctionnement prévisionnel	1 539 878,00 €

Investissement :

Recettes :

- Extension du RAM 50% de subventions soit 300 000 €
- Piscine solde de 1,3 M€
- Agence de l'Eau 40 000 €
- Amortissement 700 000 €
- FCTVA 800 000 €
- Emprunt pour financer les 2,5M€ à payer à Moselle Fibre en 2019
- Subventions Etat 100 000 €

Dépenses

- AMI : 100 000 €
- OPAH : 60 000 €
- Ravalement de façades 30 000 €
- Terrain de la Chartreuse 50 000 € pour solder les études en cours puis abandon ?
- MALPP : 40 000
- Extension RAM Bouzonville 670 000 €
- Document d'urbanisme 150 000 €
- Piscine 820 000 €
- Informatique/climatisation de locaux : 80 000 €
- Fibre : Solde plaque de Dalstein 990 000 €, Solde plaque de Rémeling 215 000/500 000 €, Acompte plaque Sierck 1 031 000 €, soit 2,5 M€ financés par l'emprunt (annuité 150 000 € à 2% sur 20 ans 125 000€ capital/27000€ intérêts)
- Etude de transfert de compétence eau et assainissement 93 000 €
- Sentiers nautiques 70 000 €
- Abattoir 150 000 € (entrée au capital d'une SCIC)
- Cyclotourisme 150 000 € (travaux du pont de Contz les Bains et réfection d'une passerelle à Haute-Kontz)

- Aides à l'agriculture 200 000 €
 - Aides à l'économies : 200 000 €
 - Maison des services 500 000 €
 - Amortissement de subventions 225 000 €
 - Remboursement du capital des emprunts 520 000 €
- **Une section d'investissement à 6,6 M€ environ.**

Zone Artisanale Ecopôle

Le compte administratif 2018 dégage un excédent de fonctionnement de 1 488 799,40 €. La section d'investissement présente un déficit de 1 486 237,36 €, soit un excédent global de 2 562,04 €.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette est de 192 637,70 € remboursables sur une durée de 5 ans.

Bâtiment-relais

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 356,14 € et un déficit d'investissement de 21 750,48 €. L'excédent global de 7 605,66 €.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette est de 22 388,28 € remboursables sur une durée de 1 an.

Le bâtiment est loué depuis le 1^{er} février 2011 à la société Filtres Intensiv. Le bail prendra fin le 31 janvier 2020. Il peut être renouvelable par une demande du locataire au mois 6 mois avant le terme.

A défaut de congé de la part du bailleur et de demande de renouvellement de la part du preneur dans les délais et formes sus indiquées, le bail continuera par tacite reconduction pour une durée indéterminée avec les conséquences y attachées.

Ordures ménagères

Le budget 2018 n'a pas été déficitaire pour la seule et unique raison que la dépense de 260 000 € au bénéfice du budget principal, correspondant au remboursement de la masse salariale, n'a pas été réalisée.

Pour rappel, le budget 2018 présentait un excédent de fonctionnement prévisionnel **nul**.

En intégrant un emprunt de 2M€ pour financer les investissements (600 000 € pour la déchetterie de Rettel, 1,2M€ pour la déchetterie de Bouzonville, 200 000 € pour le puçage des bacs sur le Bouzonvillois) et en intégrant la hausse des dépenses de fonctionnement (principalement liées à la hausse des coûts du Sydème), le résultat prévisionnel 2019 serait déficitaire de l'ordre de 600 000 €.

L'analyse détaillée de la structure des coûts de service des deux anciens territoires fait ressortir les besoins de financement suivants :

- Sierckois (11 900 habitants) : 100 000 € environ
- Coût de fonctionnement par habitant : 112 € HT
- Recettes par habitant : 103 € HT

Surcoût pour l'extension des consignes de tri, extension de la déchetterie de Rettel, charges financières

- Bouzonvillois (13 700 habitants) : 500 000 € environ
- Coût de fonctionnement par habitant : 147 € HT
- Recettes par habitant : 112 € HT

Le niveau de redevance à 100 €HT/an/usager (structurellement trop bas) et le fait que le Sydème ne reverse quasiment rien expliquent ce bas niveau de recettes.

L'absorption de ce déficit ne peut s'envisager que par une hausse des redevances :

- Sierckois : + 6€ HT sur les parts fixes et + 4 centimes HT/kg sur le poids
- Bouzonvillois : +40 € HT/usager, ce qui porterait la redevance à 154 €TTC/usager

A titre de comparaison la redevance OM sur le Boulageois pour une personne seule est de 183,5 € TTC et de 195 € TTC sur l'ex-Houve...

Divers

M. Denis PAYSANT apporte des informations sur le développement économique. La journée ZF a connu un réel succès avec la venue de plus de 50 entreprises. A ce jour, 5 entreprises veulent investir sur notre territoire. Le forum de l'emploi se déroulera tous les ans à Bouzonville avec la participation de la communauté de communes.

Le conseil communautaire prend acte de ce débat.

Point n°6 : Avenant à la convention FFR du 18 mars 2018

Le Président propose de modifier la rédaction de l'article 4 de la convention du 18 mars 2018 relative à l'élaboration du dossier des chemins de randonnée signée avec le comité départemental de la Fédération Française des Chemins de Randonnée :

« Le paiement sera effectué par la CCB3F à l'issue des phases 2, 3 et 4, à réception de la facture correspondante. Le CDRP 57 n'est pas assujetti à la TVA »

Par : « Le paiement sera effectué par la CCB3F au fur et à mesure de l'exécution de chacune des phases 2, 3 et 4, à réception de la facture correspondante à chaque phase. Le CDRP 57 n'est pas assujetti à la TVA »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité et charge le Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Bouzonville, le 21 mars 2019

Le Président

Laurent STEICHEN

